

SARL Marsis

2421 Route de St Chamarand

46300 Gourdon

Tel : 05 65 41 21 64 - 06 86 25 66 96

sarlmarsis@orange.fr

La Plume du Causse

46500 - Gramat

FACTURE

Réf.	Désignation	PU HT	Qté	TVA	Total HT
	<u>intervention du 10/10/2025: Réparation fuite sur la ligne surpression lavage</u>				
	Tube Cuivre ø32	23.45	0.4	20.00	9.38
	Tube Cuivre ø22	15.39	0.15	20.00	2.309
	Té Cuivre ø32	31.54	1	20.00	31.54
	Coude 45° - ø32	10.91	1	20.00	10.91
	Manchon ø32	5.34	2	20.00	10.68
	Réduction 32x22	11.88	1	20.00	11.88
	Raccord Fer / Cuivre union 3/4 - ø22	11.38	1	20.00	11.38
	Armaflex 19x35	7.60	2	20.00	15.20
FOCONSO	Forfait soudures, joints et consommables	25.00	1	20.00	25.00
FOMO	Main d'œuvre	360.00	1	20.00	360.00
	<i>Obligation "mention déchets" applicable à compter du 01/07/2021</i>				
DECH	Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier, comprenant la main d'œuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement N.B : Les coûts et frais prévus au présent devis sont des estimations, susceptibles d'être revues en fonction de la quantité réelle et de la nature des déchets constatés en fin de chantier Installation de collecte envisagée : Déchetterie de Gourdon - La Fagette - 46300 Gourdon	5.00	1	20.00	5.00
Conditions de règlement : Paiement à réception de la facture (chèque bancaire / postale à l'ordre de la SARL MARSIS ou virement, en <i>indiquant le numéro de facture</i>) RIB : 11206 00089 54222210624 13 IBAN : FR76 1120 6000 8954 2222 1062 413 BIC : AGRIFRPP812 Ce document ne fait pas office de certificat d'entretien ni d'attestation de conformité.		Total HT : 493.28 € TVA : 98.67 € Total TTC : 591.95 € Reste à payer : 591.95 €			
TVA : 20.00% : 98.67 €					

Tout incident de paiement est passible de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France, avec un montant d'indemnité forfaitaire minimum de 40 euros. En cas de contestations, le tribunal de commerce de Cahors est seul compétant. Sauf conventions contraire, le règlement de mes travaux s'entend au comptant à la livraison. TVA acquittée sur les encaissements.